

Rwanda : Une juge ordonne la libération de l'épouse d'un opposant en exil

@rib News, 28/03/2017 – Source AFP Un tribunal de Kigali a ordonné lundi la mise en liberté provisoire de l'épouse d'un opposant rwandais en exil, accusée notamment de "formation d'un groupe armé illégal". La juge du tribunal de Gasabo à Kigali a libéré provisoirement Violette Uwamahoro, qui a la double nationalité rwandaise et britannique, a déclaré mardi à l'AFP son avocate Antoinette Mukamusoni. La libération effective de Mme Uwamahoro était attendue dans la journée, a précisé l'avocate. Photo : Violette Uwamahoro (d) et son avocate Antoinette Mukamusoni (g) dans un tribunal à Kigali, Rwanda, 23 mars 2017.]

Selon un observateur des droits de l'Homme présent lors de l'audience lundi, la juge du tribunal de Gasabo a estimé que le témoignage de son co-accusé comportait des "contradictions". Mme Uwamahoro est l'épouse de Faustin Rukundo, un cadre du Congrès national du Rwanda (RNC), parti d'opposition en exil formé par d'anciens proches du président Paul Kagame et que Kigali qualifie de "terroriste". Résidente au Royaume Uni depuis 2004, elle s'était rendue au Rwanda pour assister aux obsèques de son père, mais son mari avait assuré avoir perdu sa trace le 14 février. Resté au Royaume Uni, il avait dénoncé l'"enlèvement" de son épouse par les services de renseignement rwandais, et l'avait liée à ses propres activités politiques. Ce n'est que le 3 mars que la police rwandaise avait annoncé détenir Mme Uwamahoro et la soupçonner de "crimes graves". Violette Uwamahoro est accusée, aux côtés de son cousin Jean-Pierre Shumbusho, policier à Kigali, de "formation d'un groupe armé illégal", "d'infraction contre le pouvoir établi ou le président de la République" et d'avoir divulgué des "secrets d'Etat". Selon son avocate, on reproche à Mme Uwamahoro d'avoir demandé à son cousin de lui révéler "des informations relatives à la sécurité de l'Etat" et de lui avoir demandé d'aller en Ouganda pour former un groupe armé pour attaquer le Rwanda". Lors d'une première audience le 23 mars, M. Shumbusho a reconnu les charges tandis que Mme Uwamahoro les a rejetées en bloc. Le parquet rwandais peut faire appel de la remise en liberté de Mme Uwamahoro d'ici vendredi. L'arrestation de Mme Uwamahoro et "d'autres cas de détention arbitraire semblent destinés à étouffer les voix dissidentes" à l'approche de l'élection présidentielle du 4 août, a récemment estimé Amnesty International. Au pouvoir depuis 1994, Paul Kagame y briguera un nouveau mandat.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});